

**COMMUNE DE GRANDE-SYNTHE**

**PROCES VERBAL**

**DU**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 11 octobre 2017**



VILLE DE  
GRANDE-SYNTHE

[www.ville-grande-synthe.fr](http://www.ville-grande-synthe.fr)

© 03 28 62 77 00 - fax. 03 28 27 70 00

## **I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 30 JUIN 2017**

## **II. DELIBERATIONS SOUMISES AU CONSEIL DU 11 OCTOBRE 2017**

### **A. ADMINISTRATION GENERALE**

- 1. Information sur le rapport annuel – prix et qualité du service public de l’assainissement – année 2016**
- 2. Rapport d’activité 2016 de la Communauté Urbaine de Dunkerque**
- 3. Convention pour la mise en souterrain des réseaux aériens d’Orange – Rue de Provence**
- 4. Allocation gardiennage – Eglise Saint-Jacques**
- 5. Recrutement et rémunération des agents recenseurs – année 2018**
- 6. Participation de la ville au projet partenarial « Elan d’Initiatives Entrepreneuriales Durables »**
- 7. Signature d’un protocole de partenariat « Démonstrateur ville durable » entre la ville de Grande-Synthe et l’ADEME nationale**
- 8. Dispositif de protection du patrimoine arboré de la ville de Grande-Synthe**
- 9. Autorisation pour vente aux enchères**

### **B. Programmation**

- 1. Etude sociale et urbaine NPNRU – Ilot des Peintres**
- 2. Dotation Politique de la Ville 2017**

### **C. URBANISME – AFFAIRES FONCIERES ET IMMOBILIERES**

- 1. Vente terrains à Partenord Habitat – Ilot des Peintres – Ilot 2B**

### **D. CONTRATS - MARCHES**

- 1. Etat récapitulatif des marchés lancés en procédure adaptée depuis le 19 juin 2017**

## **E. AFFAIRES EDUCATIVES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

- 1. Fonds d'aide exceptionnelle aux associations**
- 2. Autorisation de signature de la convention LEA (loisirs équitables et accessibles)**
- 3. Demande de fonds de concours à la Communauté Urbaine de Dunkerque pour le fonctionnement des écoles – ateliers linguistiques**
- 4. Adhésion à l'association « la ligue de l'enseignement » dans le cadre du Projet Educatif Global**
- 5. Subventions accordées aux coopératives scolaires pour l'année 2017/2018**
- 6. Conventions P.S.U. et P.S.O. avec la CAF**

## **F. FINANCES**

- 1. Décision modificative de crédits n°2 - budget principal – exercice 2017**
- 2. Fonds de concours à la CUD au titre des travaux du local de stockage du cimetière**

### **III. APPROBATION DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE 22 JUIN 2017**

**PRESENTS :**

M. Damien CAREME, Maire ;  
Mmes, MM, Martial BEYAERT, Marie-Line VANDENBOSSCHE,  
Olivier BERTHE, Sabrina KHELLAF, Dany WALLYN , Nicolle  
LUSTRE, Jean-Christophe PLAQUET, Najate BELKALA, Bernard  
JUNOT, Nadia ZEMBILGOTIAN-SARASSIN Adjoints ;

Nathalie BENALLA, Benoît CUVILLIER, Anne-Sophie VANELLE,  
Keltoum AMICHI, Sylvain MAZZA, Karine FAMCHON, Sébastien  
WALLYN, Karima TOUIL, Eric FONTAINE, Evelyne HAEGMAN,  
José Martinho DA SILVA, Albert DA COSTA, Béatrice GOIDIN,  
Chantal VANELLE, Sélima CHABAB, Angélique ROUCOU,  
Conseillers Municipaux

**POUVOIRS :**

Michel DASSONVILLE à Damien CAREME, Michel POLLAERT à  
Dany WALLYN, Aïcha ZAOUI à Marie-Line VANDENBOSSCHE.

**ABSENTS :**

Thomas FRAGA, Claire DELBEKE, Laurent RENAUDIN, Fabienne  
BOLLE, Féthi RIAH.

**Je propose que le secrétaire de la réunion soit Benoît CUVILLIER à qui je demande de procéder à l'appel des élus.**

**Monsieur le Maire :**

Le quorum étant atteint, nous pouvons délibérer valablement lors de notre conseil municipal.

Avant d'entamer l'ordre jour, je voudrais revenir sur les anciens membres du personnel qui nous ont quittés. C'est le cas de Monsieur Jean-Pierre DUCHATEAU, agent retraité depuis 2004, qui nous a quittés le 2 juillet dernier à l'âge de 73 ans. Il a été enseignant pendant 29 ans à l'école de musique de Grande-Synthe et il a aussi pendant de nombreuses années dirigé l'orchestre d'harmonie de notre commune.

Madame ARAUJO Mireille, agent retraitée depuis septembre 2004, est décédée le 4 juillet dernier à l'âge de 72 ans. Depuis son arrivée en 1981 elle travaillait au sein des services techniques.

Monsieur Marc DECRAENE, agent retraité depuis janvier 1987 est décédé le 27 juillet à l'âge de 91 ans. Il occupait les fonctions de directeur administratif des marchés publics, des achats et des aspects administratifs de la direction des services techniques.

Des personnes nous quittent d'autres arrivent, je voudrais vous présenter, car nous n'avons pas l'habitude de le faire et je pense que c'est une erreur, Monsieur Jérôme Levis qui est le nouveau Directeur des Services Techniques de la ville depuis le 1<sup>er</sup> juin 2017 et Madame Véronique Stoupy-Flament qui est la nouvelle DRH de la collectivité depuis le 1<sup>er</sup> octobre dernier. Je leur souhaite la bienvenue et du courage pour le travail car il ne manque pas.

Je souhaite vous informer des procédures que la ville de Grande Synthe a engagées contre la décision de l'Etat de geler les emplois aidés et ce sans concertation ni discernement.

Effectivement, comme vous le savez, Grande Synthe a une démarche sociale proactive à l'attention des publics en difficulté.

Depuis le 1<sup>er</sup> aout 2017, nous avons eu, et ce malgré nos demandes répétées auprès de pôle emploi, 21 refus de renouvellements de contrats pour des agents en CUI CAE qui pouvaient y prétendre ainsi que 2 refus d'entrée pour les remplacements de personnes qui sont sorties du dispositif soit au total 23 refus.

Au 31 décembre 2017 au vu des priorités fixées par le gouvernement s'agissant des emplois aidés, Dom Tom, communes rurales, urgence sociale et accompagnement du handicap en milieu scolaire sont les seuls épargnés par l'arrêt de ces contrats aidés, nous serons à 43 non renouvellements sur les 95 CUI CAE présents dans la structure au 1<sup>er</sup> juillet 2017.

J'ai donc, en lien avec l'association des élus écologistes d'Ile de France, l'association Pouvoir Citoyen, l'Association Internationale des Soldats de la Paix et la Fédération Nationale des Anciens des Missions Extérieures, présenté un recours en référé devant le conseil d'Etat afin de suspendre en urgence la décision de Mme la Ministre du travail de geler les emplois aidés. Nous estimions notamment que l'Etat n'avait pas respecté le principe de sécurité juridique et devait donc mettre en œuvre une démarche transitoire et compensatoire.

L'audience a eu lieu le 3 octobre dernier. Malheureusement nos arguments n'ont pas pu être retenus à ce stade.

J'ai, toutefois, engagé un recours gracieux auprès des prescripteurs locaux pôle emploi, cap emploi, et entreprendre ensemble qui n'ont pas jusqu'alors mis en œuvre les dérogations possibles afin que la spécificité de la ville de Grande Synthe, qui perçoit la dotation de solidarité urbaine, puisse être prise en compte puisque l'on a appris, lors de ce jugement par les représentants de l'état au conseil d'état, que les villes qui étaient dans notre cas, c'est-à-dire qui percevaient la dotation de solidarité urbaine, pouvaient voir leur contrat reconduit, c'était une décision du pôle emploi local.

Nous ne pouvons pas rester sans réaction devant les dégâts humains que cause et causera cette décision du gel des emplois aidés. On a donc entamé la démarche auprès du pôle emploi en leur disant, qu'aux dires de la Ministre, il faut les renouveler.

Je vous tiendrai bien évidemment informés des suites puisque le courrier vient de partir.

Deuxième information, puisque je vous rappelle que mardi prochain aura lieu une réunion de la Commission Nationale de Débat Public dans le cadre du projet d'agrandissement du Grand Port Maritime de Dunkerque intitulé CAP2020. Cette réunion est importante pour le territoire, c'est un investissement de 700 à 800 millions d'euros. Elle se tiendra à l'Atrium à 18h. Je vous invite fortement à participer à ce débat, qui engagera l'avenir, qui interroge sur l'avenir du développement de notre territoire Dunkerquois. C'est un débat qui est ouvert à tout le monde.

Enfin je ne peux terminer ces informations sans avoir une pensée pour Quentin, le fils de Laurent Pidoux, Directeur Général des Services de notre collectivité, et de Stéphanie Fournier, notre Directrice des services financier et juridique. Depuis dimanche dernier, où Quentin a eu son grave accident, il se bat sans relâche, soutenu à chaque instant par ses parents et derrière eux, par une immense chaîne de solidarité rassemblant personnel, amis, élus, collectivités, entreprises de tous lieux. Chaque minute, chaque heure, chaque jour qui passe est une victoire où Quentin progresse pas à pas.

Nous leur souhaitons, à lui bien sûr mais aussi à ses parents, de gagner définitivement son combat, même si nous savons qu'il sera long et difficile. Ils peuvent compter sur le soutien unanime de tous les élus ici présents et de tout le personnel de la collectivité qui ne cesse de le manifester.

## **I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 30 JUIN 2017**

**Le procès-verbal du conseil municipal du 30 juin 2017 vous est parvenu le 5 octobre 2017.**

### **Monsieur le Maire :**

Des observations par rapport à ce procès verbal ?

## **II. MOTION MOINS DE SOLIDARITE, PLUS D'INEGALITES**

### **Monsieur le Maire :**

Je vais vous présenter une motion, malheureusement je pense qu'on est à l'aube de ce genre d'exercice compte tenu des politiques publiques qui commencent à être mises en œuvre.

Le gouvernement d'Edouard Philippe et le Président de la République, Emmanuel Macron, ont, au cœur de l'été, pris d'autorité des mesures inquiétantes contre la politique de la ville et le soutien aux quartiers prioritaires.

La politique de la ville sera ainsi amputée de 11% de son budget total, soit plus de 46 millions d'euros alors même que les dotations de fonctionnement de cette politique sont déjà insuffisantes.

Devant le tollé général et la pression des associations d'élus, le Ministre de la cohésion des territoires, Jacques Mézard a annoncé le 6 octobre dernier le retour, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, du budget initial et la sanctuarisation des crédits dédiés aux contrats de ville jusqu'en 2022, mais ils ne reviennent pas sur les 42 millions d'euros qui ont été gelés cette année.

La politique de la ville a été initiée pour apporter des solutions concrètes aux problèmes des territoires prioritaires et aux habitants.

Elle concerne encore aujourd'hui plus de 5,5 millions de personnes dans 1 500 quartiers qui cumulent les handicaps.

Chacun les connaît : le chômage, l'échec scolaire, la délinquance, les problèmes liés à l'habitat...

Cette réduction temporaire fait surtout suite aux coupes déjà entreprises entre 2012 et 2014, laissant de fait les municipalités en première ligne et avec des moyens inférieurs à ceux de 2012.

Celles-ci sont aujourd'hui au bout de leurs moyens alors que leur dotation de fonctionnement est remise en question quasiment tous les ans.

Cela suffit !

« Faire mieux avec beaucoup moins ». L'adage de Nicolas Sarkozy a contaminé les esprits et fragilise les politiques de prise en charge des problèmes des quartiers prioritaires et des habitants.

Un changement radical s'impose pour, au contraire investir, même si tout n'est pas une simple question d'argent.

Le fait de renoncer aujourd'hui à ces 46 millions, c'est aussi renoncer à toutes les actions qui concourent à la cohésion républicaine de nos territoires.

C'est renoncer aux actions de lutte contre l'illettrisme, à la promotion de la culture et des solidarités, à celle de prévention de la santé et de la délinquance.

C'est aussi assécher le travail et le rôle des associations qui œuvrent avec nous, tous les jours, sur le terrain de nos villes et évidemment à Grande-Synthe.

Le même décret annule dangereusement les crédits d'autres missions de l'Etat indispensables à la prévention de la fracture sociale qui n'est pas, et de loin, une simple formule !

Moins 80 millions pour favoriser les embauches dans les petites et moyennes entreprises !

Moins 40,5 millions pour favoriser l'intégration et l'accès à la nationalité française !

Moins 209 millions pour les dotations politique de la ville !

Moins 130 millions pour l'amélioration de l'habitat !

Moins 70 millions pour le sport, la jeunesse, la vie associative !

Moins 39 millions pour la démocratisation de la culture !

Moins 195 millions pour les services de transport !

Pendant ce temps, la loi de finances pour 2018 organise la quasi disparition de l'ISF, avec plus de 3 milliards de cadeaux aux plus riches. Comprenne qui pourra !

Alors oui effectivement nous marchons à pas cadencés vers plus d'inégalités et moins de solidarités !

Nous en payerons, tôt ou tard, toutes et tous, habitants, associations et collectivités, le prix.

Pour toutes ces raisons, le Conseil Municipal de Grande-Synthe demande au Gouvernement de revoir sa politique, considérant ses effets très négatifs pour la ville et ses habitants.

*Adoption de la motion à l'unanimité*

**Arrivée de Madame Sabrina KHELLAF**

**Monsieur le Maire :**

J'irai défendre cette position aux états généraux de la politique de la ville à Grigny lundi prochain. Y-a-t-il des commentaires, des ajouts à cette motion que je vous propose d'adopter ?

**Madame CHABAB :**

Je suis totalement d'accord avec tous les propos qui sont tenus dans cette motion. La politique de Monsieur Macron est totalement scandaleuse, elle ne fait que creuser les inégalités. On pourrait également ajouter dans les moins, moins, moins qui sont mis côte à côte et c'est très impressionnant, et ce n'est que le début, la somme précise des baisses des dotations puisqu'il a annoncé 14 milliards sur plusieurs années et ce qui pourrait aussi représenter globalement la suppression interne des contrats aidés. Aujourd'hui cela représente un coût pour les collectivités ce n'est pas du tout compensé.

Cela fera 2 moins en plus même si je pense que Macron ne soit pas sensible à ces moins. La seule chose à laquelle il est sensible c'est au moins de l'ISF.

**Monsieur le Maire :**

Merci, d'autres interventions ?

**Monsieur DA COSTA :**

Je voulais juste dire que l'on ne doit pas être étonné quand on voit que ce gouvernement s'attaque à la pauvreté en commençant par la suppression de 5 euros. Mais 5 euros pour des familles qui n'ont rien c'est assez indécent alors que pendant ce temps là on fait des cadeaux aux entreprises multi milliardaires. Maintenant être étonné d'un ancien banquier de chez Rothschild moi je ne suis étonné de rien !

**Madame GOIDIN :**

J'ai appris également ce matin que l'aide à l'électricité allait être supprimée. Elle a déjà été supprimée puisqu'il y a des personnes en difficultés qui ont des retours de factures, des rappels de factures pour des périodes bien précises où l'Etat ne souhaite pas rentrer dans cette charge.

**Monsieur le Maire :**

Je n'ai pas l'information mais on va regarder cela avec le centre communal d'action sociale.

**Madame CHABAB :**

Je pense que Béatrice parle de la tarification sociale pour les bas revenus. Mais il vrai qu'à un certain moment ils parlaient de revenir dessus et apparemment ils l'ont fait. Donc ce sont des moins en plus comme la baisse des APL de 5 euros. Combien cela représente sur le budget de la loi de finance 2018 ?

**Monsieur le Maire :**

La liste des moins risque d'être longue puisque l'on va gratter sur le logement social et sur d'autres choses et cela peut effectivement peser lourd pour les plus défavorisés. On le voit il y a l'alternative économique qui a sorti un comparatif sur les mesures qui pourront enrichir les plus riches et appauvrir les plus pauvres. Les gagnants de toutes ces mesures là sont les 10% les plus riches de la population.

**Madame GOIDIN :**

A savoir que le salaire n'augmente pas, que l'alimentation continue à augmenter et j'ai l'impression que les petits sont épluchés comme des bananes. Excusez-moi pour l'image mais c'est un peu ça. C'est toujours les petits qui prennent.

### **III. DELIBERATIONS SOUMISES AU CONSEIL DU 11 OCTOBRE 2017**

#### **A. ADMINISTRATION GENERALE**

##### **1. Information sur le rapport annuel – prix et qualité du service public de l'assainissement – année 2016**

**RAPPORTEUR : Jean-Christophe PLAQUET**

En application de la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et de ses décrets d'application du 6 mai 1995 et du 11 mai 2000, le Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque adresse chaque année, au maire de chaque commune membre, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Ce rapport a été tenu à la disposition des membres de l'assemblée municipale.

Le Conseil Municipal,

**PREND ACTE** de la communication qui lui a été faite du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'année 2016 transmis par le Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque.



## 2. Rapport d'activité 2016 de la Communauté Urbaine de Dunkerque

**RAPPORTEUR : Damien CAREME**

En vertu de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, et de l'article L 5211-39 du CGCT, chaque établissement public de coopération intercommunale établit un rapport annuel d'activités qui est adressé à chaque maire des communes membres.

Ce rapport doit reprendre les grands axes des politiques communautaires, avec des résultats concrets et chiffrés pour le territoire et ses populations, il doit présenter par groupes de compétences (économie, qualité de vie, environnement.....) les données collectées, les faits marquants de l'année, des encadrés sur des actions phares, il doit livrer des informations pertinentes sur la situation comptable et budgétaire de l'établissement public de coopération intercommunale.

Il est donc nécessaire de soumettre aux élus du conseil municipal de la ville de Grande-Synthe le rapport d'activité 2016 de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Ce rapport fait notamment référence au Tourisme, aux transports avec notamment DK'plus de mobilité, à la culture, à l'emploi local et au développement numérique....

Le Conseil Municipal,

**PREND ACTE** de la transmission de ce rapport d'activité 2016 de la CUD et n'a fait part d'aucune remarque.

## 3. Convention pour la mise en souterrain des réseaux aériens d'Orange – Rue de Provence

**RAPPORTEUR : Jean-Christophe PLAQUET**

Les travaux de réaménagement de la voirie rue de Provence vont être réalisés par la Communauté Urbaine de Dunkerque. Par soucis de libération de l'espace public pour la mise en accessibilité des trottoirs et d'esthétique, les équipements de communication aériens doivent être mis en souterrain ou en technique discrète. Une convention entre la commune de Grande Synthe et la société Orange portant sur l'organisation des relations entre les parties est à signer.

La commune de Grande-Synthe assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de réalisation des installations de génie civil (ouverture et fermeture des tranchées, installations de communication, réfection des revêtements). Orange assure la maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre de tous les travaux de câblage (tirage et raccordement en souterrain des câbles, dépose du réseau aérien existant, travaux de pose/dépose du câblage de communication électronique).

Après réception des équipements de communications électroniques, Orange adressera à la commune de Grande-Synthe un mémoire des dépenses relatif aux prestations réalisées pour un montant de 1 916,68 euros net.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** les termes de la convention à intervenir entre Orange et la commune de Grande-Synthe pour la mise en souterrain et mise en techniques discrètes des réseaux aériens de communication électroniques situés rue de Provence,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

<b><i>VOTE</i></b>	
<b><i>Pour</i></b>	<b><i>29</i></b>
<b><i>Contre</i></b>	<b><i>0</i></b>
<b><i>Abstention</i></b>	<b><i>0</i></b>

**Monsieur le Maire :**

Comme on refait la route rue de Provence on en profite pour enterrer les réseaux d'Orange.

**4. Allocation gardiennage – Eglise Saint-Jacques**

**RAPPORTEUR : Olivier BERTHE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le montant de l'indemnité allouée au prêtre chargé du gardiennage des églises communales, à savoir pour Grande-Synthe, l'église Saint-Jacques.

Conformément à la circulaire ministérielle n°386 du 5 avril 2017, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales pour 2017 reste fixé à 479,86 euros.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE :** de fixer l'indemnité de gardiennage de l'église Saint-Jacques pour 2017 à 479,86 euros.

**IMPUTE :** la dépense aux chapitre et article y afférent.

<b><i>VOTE</i></b>	
<b><i>Pour</i></b>	<b>29</b>
<b><i>Contre</i></b>	<b>0</b>
<b><i>Abstention</i></b>	<b>0</b>

**5. Recrutement et rémunération des agents recenseurs – année 2018**

**RAPPORTEUR : Olivier Berthe**

Vu la loi du 27 février 2002 dite de "démocratie de proximité" et notamment ses articles 156 et suivants fixant les modalités et la procédure du recensement qui a pris effet en 2004,

vu le code général des collectivités territoriales, articles L 2212-21-1,

vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population,

Considérant qu'il appartient à la commune d'embaucher les agents chargés des opérations de collecte du recensement rénové de la population 2018 et de fixer les modalités de rémunération,

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder à l'embauche de 5 agents recenseurs, pour une durée déterminée, du 18 janvier au 24 février 2018.

Ceux-ci seront placés sous l'autorité administrative conjointe du coordonnateur et des coordonnatrices adjointes désignés par Monsieur le Maire, et percevront chacun un salaire net de 1 100 euros pour une collecte menée à son terme.

Cette rémunération ne comprend pas les charges sociales qui restent à la charge de la commune.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE :** les modalités de recrutement et de rémunération proposées ci-dessus pour les 5 agents recenseurs.

**IMPUTE :** la dépense aux chapitre et article correspondants du budget.

<b>VOTE</b>	
<b>Pour</b>	<b>29</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

## **6. Participation de la ville au projet partenarial « Elan d’Initiatives Entrepreneuriales Durables »**

### **RAPPORTEUR : Najate BELKALA**

Dans le cadre de sa démarche de « ville en transition » et de son inscription en politique de la ville, et en vue de donner des suites opérationnelles au premier Forum de la *Transition économique, écologique et sociale* qui s’est tenu le 17 novembre 2016, la Ville de Grande-Synthe souhaite s’engager dans un partenariat local et novateur pour l’emploi et le développement d’initiatives entrepreneuriales durables.

Aux côtés de BGE Flandres Création, Initiative Flandre, le CCAS de Grande-Synthe et les associations Maison de l’Initiative de Grande-Synthe, la régie de quartier, ADIE et FACE Flandre Maritime, la ville de Grande-Synthe a pu contribuer à la définition d’un projet commun dénommé « Elan d’Initiatives Entrepreneuriales Durables ».

Ce projet partenarial s’inscrit dans le cadre d’une réponse à un appel à projets émanant de l’Agence France Entrepreneur intitulé « *Développer, animer et coordonner une offre d’accompagnement à la création/reprise dans les territoires fragiles* ». Cet appel à projets concerne des territoires en Quartier Politique de la Ville de la ville de Grande-Synthe : quartiers Albeck – Europe – Moulin.

Le projet « Elan d’Initiatives Entrepreneuriales Durables » (EIED) vise trois grands objectifs :

- Créer une dynamique entrepreneuriale en sensibilisant à l’entrepreneuriat les acteurs et les habitants, et ce dans la perspective de la « ville en transition »,
- Augmenter le nombre de créateurs (H/F) et repreneurs (H/F) accompagnés et/ou financés, sur ces quartiers,
- Créer un incubateur de « l’entrepreneuriat social et écologique » en cohérence avec les enjeux de transition de la ville, et qui s’inscrit plus largement dans le projet de la Communauté Urbaine de Dunkerque relatif au développement de l’entrepreneuriat et à la mise en place de la Turbine.

L’enjeu de ce partenariat large est d’expérimenter une méthode nouvelle d’intervention dans les territoires dits « fragiles » à la fois sur la sensibilisation à l’entrepreneuriat, l’accompagnement et le financement de la création/reprise d’entreprises. Les publics visés par ce dispositif sont les jeunes et les habitants des quartiers définis dans le cadre des QPV en tenant compte des zones de veille active, et plus largement l’ensemble des habitants de ces quartiers. Ce dispositif expérimental cherche à apporter des réponses renouvelées pour améliorer l’accès à l’emploi de tous, le bien-vivre ensemble et l’épanouissement de tous. Parmi les résultats escomptés de cette expérimentation, ce sont de nouveaux services de proximité, de nouvelles activités économiques et des emplois locaux. Ce sera également la mise en place sur notre ville d’un lieu dédié pour accompagner les Grand-Synthois à l’entrepreneuriat et au développement d’initiatives en faveur du développement durable.

BGE Flandres Création est identifié comme chef de file. A ce titre, BGE assurera la gestion administrative et financière du projet.

Dans le cadre de ce projet, la Ville de Grande-Synthe apportera son expertise de terrain à travers la mobilisation de ses ressources humaines qui agissent en proximité dans les quartiers. La ville facilitera ainsi la détection des publics-cibles, aidera à la sensibilisation et à la mobilisation de ces derniers dans le dispositif. En outre, la ville souhaite mettre à disposition des bureaux au sein de l’ancienne Ecole Ferry et de la Maison de l’Initiative au bénéfice des Grand-Synthois engagés dans l’expérimentation. La durée du projet s’inscrit jusqu’au 31 décembre 2020.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité,

**AUTORISE :** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'appel à projet de l'Agence France Entrepreneur.

<b>VOTE</b>	
<b>Pour</b>	<b>29</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

### **Arrivée de Madame Angélique ROUCOU**

#### **Monsieur le Maire :**

Des questions ?

#### **Madame CHABAB :**

Délibération super intéressante puisque jusque là c'était des délibérations de gestion habituelle, donc je dirai que dans ce projet on retrouve les dimensions humaine et économique qui me tiennent beaucoup à cœur dans le développement durable. Donc je suis vraiment ravie de cette délibération d'autant que récemment on a pu apprendre, on est toujours dans la vague Macron, que les auto-entrepreneurs pourraient passer de 30 000 à 60 000, on sent bien là où veut en venir notre cher Président de la République, le statut du travailleur de demain c'est créer sa propre activité professionnelle et vendre son savoir faire par exemple c'est ce que l'on retrouve quotidiennement dans beaucoup de sociétés, des salariés de sociétés qui se mettent à leur compte. Dans notre programme municipal l'engagement d'être avec vous on proposait un service d'accompagnement administratif et financier à la création d'entreprise parce que l'on pense qu'à Grande-Synthe il y a des talents. La difficulté c'est justement de donner le petit coup de pouce, de les accompagner, leur faire savoir qu'ils sont capables de le faire et que l'on est là pour les aider. Et on souhaitait également mettre à disposition des locaux à loyer modéré donc cela part un peu de ce principe là, c'est-à-dire prenez votre avenir en main, créez votre propre activité et allez-y. Je pense qu'au regard de ce qu'il se passe on ne peut pas attendre grand-chose de certains politiques donc ce projet va dans le sens de la trajectoire de la société de demain et j'y adhère complètement. Il est important d'anticiper et de préparer nos populations à cette transition qui va être bouleversante pour notre population donc un grand oui à cette délibération.

#### **Monsieur le Maire :**

Merci.

## **7. Signature d'un protocole de partenariat « démonstrateur ville durable » entre la ville de Grande-Synthe et l'ADEME nationale**

### **RAPPORTEUR : Najate BELKALA**

La Ville de Grande-Synthe met en œuvre, depuis plus de 15 ans une politique de développement durable où le bien-être des habitants, le bien vivre ensemble, et la préservation de l'environnement sont au cœur des préoccupations. Aspirant à la résilience de son territoire face aux crises énergétiques et écologiques et aux mutations économiques, la Ville a engagé depuis 2011 une dynamique de « ville en transition ». La transition engagée à Grande-Synthe est à la fois écologique et énergétique, et tend plus largement à recouvrir des dimensions à la fois sociale et économique.

En effet, dans le contexte économique et social actuel de notre ville, et plus largement du territoire dunkerquois, où les stigmates d'un modèle de développement non durable sont de plus en plus prégnants (chômage de masse, déclin de l'industrie, dégradation de l'environnement, déficit d'attractivité du territoire...), l'ambition est de construire un nouveau modèle de développement à l'échelle de notre territoire, vecteur d'une économie locale durable, plus juste socialement, et prenant en compte les limites écologiques de la planète.

L'approche globale du projet de transition de Grande-Synthe, qui vise également à s'inscrire dans une logique de changement d'échelle avec l'ambition plus large de transformation du territoire Dunkerquois, permet à l'ADEME d'identifier la ville de Grande-Synthe comme un « démonstrateur »,

un territoire d'innovations et d'expérimentations, en faveur d'une transition écologique, sociale et économique à l'échelle locale.

L'objet du protocole de partenariat vise à définir le contenu du « démonstrateur ville durable » et les modalités de coopération entre les deux parties.

Des expérimentations leviers d'une transition écologique, sociale et économique, sont ainsi identifiées :

- L'animation d'un dialogue territorial autour des enjeux de la transition pour anticiper les transformations à conduire via l'organisation de Forums de la « transition ».
- La création d'un « tiers-lieu » et le développement d'une « communauté entrepreneuriale locale » autour des enjeux écologiques et sociaux.
- Le projet de ferme urbaine multi-services et de relocalisation du système alimentaire,
- Le développement de filières construction-matériaux-recyclage en lien avec le projet de Centre de Santé *cradle to cradle*.
- La promotion de modes de consommations solidaires, locales et durables.

Au travers de ce partenariat et de cette « labellisation nationale » originale et quasi-unique en France, l'ADEME apportera à la ville son concours à la fois technique et financier.

Ce protocole de partenariat est établi pour une durée de trois ans.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE :** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif au protocole de partenariat.

<b>VOTE</b>	
<b>Pour</b>	<b>30</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

**Monsieur le Maire :**

Cela vient en complément de ce que l'on a déjà lancé sur le forum de ville en transition et un certain nombre d'actions qui sont en œuvre sur notre territoire aujourd'hui, comme c'est rappelé dans la délibération pour le centre de santé, le troc et co, le soutien des entreprises tel que Terraotherm. Il y a plusieurs expérimentations que l'on a lancées sur le territoire, on globalise cela dans une convention avec l'ADEME qui va nous accompagner financièrement.

**Madame CHABAB :**

Najate, cela fait suite à l'appel à projet de la ville de Grande-Synthe au Ministère du Développement Durable ? C'est bien une continuité ? Et là c'est un accompagnement aussi financier puisque j'ai vu 300 000 euros mais 300 000 ce n'est pas que du salaire ?

**Monsieur le Maire :**

C'est sur la totalité de l'action. Nous on globalise ce que l'on apporte déjà, comme le centre de santé qui est déjà en cours, nous on apporte ce que l'on fait, on le chiffre et cela nous amène des financements.

**Madame CHABAB :**

Des financements de l'ADEME ?

**Monsieur le Maire :**

Oui. Et ce que souhaite l'ADEME, car ils mettent des contraintes, c'est que cela soit transposable ailleurs donc il faut à chaque fois que l'on intègre ces éléments là dans notre réflexion, mais comme c'est le cas à chaque fois cela ne pose pas de problèmes.

**Madame CHABAB :**

L'ensemble des projets sont plus ou moins transposables même s'il faut les ajuster.

**Monsieur le Maire :**

Oui.

**Madame CHABAB :**

Il faut juste les ajuster aux spécificités, aux besoins d'un territoire.

**Monsieur le Maire :**

Même si on a de l'avance dans un certain nombre de secteurs comme dans l'environnement que n'ont pas les autres communes mais cela est transposable dès que les conditions sont réunies. J'irai signer cette convention avec le Président de l'ADEME le 24 octobre prochain.

**8. Dispositif de protection du patrimoine arboré de la ville de Grande-Synthe**

**RAPPORTEUR : Sylvain MAZZA**

Elue capitale française de la biodiversité en 2010, la ville de Grande-Synthe est reconnue pour son implication pour l'environnement, la nature et assurer un cadre de vie agréable à ses administrés.

La faune et la flore de la ville participent à cela, notamment les arbres qui rythment les rues, les parcs et qui rendent vivants les paysages urbains au rythme des saisons.

Les alignements des arbres jouent un rôle essentiel pour renforcer les corridors écologiques permettant à de nombreuses espèces d'oiseaux, d'insectes et de plantes de pénétrer à l'intérieur de la ville et d'y circuler, ce qui constituent des réserves de biodiversité importantes en zone urbaine, les arbres contribuent également aux efforts de lutte contre la pollution urbaine et aux efforts de connexions écologiques que sont les trames vertes.

Ainsi pour protéger le patrimoine arboré communal des dégradations, notamment lors de chantier, la commune s'est dotée, dès les années 1990, d'un barème d'évaluation des dégâts occasionnés aux arbres d'alignement, de décoration ou autres végétaux du domaine public de la commune.

Cet outil, innovant pour l'époque, doit être mis à jour et actualisé. Cette mise à jour porte principalement sur la passation des prix des francs en euros, la modification de la dénomination de la situation (espace urbain, espace de transition, espace naturel).

Le dispositif se base sur une évaluation de la valeur d'agrément de l'arbre et sur l'estimation des dégâts causés. En fonction du niveau de dégradation vis-à-vis de la sécurité des tiers et de la survie de l'arbre, l'indemnisation reprendra la valeur d'agrément et, soit le coût des soins, soit le coût de remplacement complet.

Cet outil sera porté à la connaissance des entreprises dans les dossiers de marchés de travaux et sera accompagné d'un cahier des charges de prescriptions techniques pour la protection des arbres sur les chantiers pour éviter les désordres.

Où il ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE :** les termes du dispositif de protection du patrimoine végétal arboré de la ville de Grande-Synthe permettant la demande d'indemnisation auprès des auteurs des dégradations sur la base du barème d'évaluation mis à jour.

**AUTORISE :** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

<b><i>VOTE</i></b>	
<b><i>Pour</i></b>	<b><i>30</i></b>
<b><i>Contre</i></b>	<b><i>0</i></b>
<b><i>Abstention</i></b>	<b><i>0</i></b>

**Madame CHABAB :**

Ce sont les arbres du domaine public ou même chez les habitants?

**Monsieur le Maire :**

C'est pour le domaine public même si moi j'étais tenté de le faire pour le privé quand ce sont des espèces remarquables parce que certains habitants ont dans leur jardin des arbres à espèces remarquables. Il faudrait donc les inventorier et pousser la délibération pour leur protection, cela se fait dans certaines communes.

**Madame CHABAB :**

On ne peut pas le faire ?

**Monsieur le Maire :**

On va y travailler.

**Madame CHABAB :**

Il y a l'adjoint aux Finances qui a fait une grimace.

**Monsieur BEYAERT :**

C'est au niveau des contraintes pour les habitants.

**Madame CHABAB :**

Un habitant qui a un arbre auquel il est très attaché, il aura plus de difficultés à le retirer alors que si la municipalité intervient, le replante, c'est plus facile. Car il peut y avoir mise en danger, moi je parle aussi de sécurité.

**Monsieur le Maire :**

Non là on parle de protéger les arbres.

**Madame CHABAB :**

Oui mais si on ne peut vraiment pas le protéger, car l'idée c'est de le protéger dans un premier temps, mais si vraiment il n'y a plus de possibilité...

**Monsieur le Maire :**

S'il n'y a plus de possibilité alors on ne fait rien. C'est là toute la difficulté de rédiger quelque chose car lorsque c'est du domaine public c'est plus facile de prendre une décision alors que quand ça touche le domaine privé c'est vraiment plus compliqué. On avait déjà un dispositif tel que celui là qui datait des années 1990, sauf qu'on n'y avait pas touché depuis et il était un peu mis en sommeil. On l'a réactivé en le réactualisant, le barème était en franc donc il fallait le modifier et établir des règles. Maintenant l'inclure dans tous les marchés c'est ce que l'on avait eu tendance à mettre de côté. Cela fait du bien de faire des piqûres de rappel. Mais je voudrais aussi vous donner la communication car j'ai participé hier à un colloque européen des territoires sans perturbateur endocrinien à Paris et on va mettre aussi dans nos marchés publics, quelque soit les achats, une liste de perturbateurs endocriniens que l'on va interdire dans les produits que l'on va acheter, c'est possible puisque la ville de Paris le fait. Je pense vraiment qu'il faut que l'on soit très vigilant sur ces dispositifs là parce que c'est partout et c'est à l'origine de 60% des maladies chroniques, aujourd'hui donc il est important que l'on soit très vigilant parce que c'est de notre responsabilité.

**Madame CHABAB :**

C'est dans le cadre de la commande publique. Actuellement il y a une enquête sur les perturbateurs endocriniens.

**Monsieur le Maire :**

On cherche toujours les volontaires.

**Madame CHABAB :**

En fait le souci, si je peux me permettre, c'est une belle initiative mais cela n'est pas individuel.

**Monsieur le Maire :**

Oui ce n'est pas individualisé.

**Madame CHABAB :**

C'est dommage.

**Monsieur le Maire :**

C'est à cause de la déontologie de ce type d'étude.

**Madame CHABAB :**

Oui mais si l'habitant est d'accord.

**Monsieur le Maire :**

Non pas si on veut le faire dans le cadre légal du comité de déontologie car c'est compliqué. Mais je pense que l'on peut arriver à persuader les gens de participer à quelque chose de collectif. L'important ce n'est pas tant le résultat individuel parce que si on veut le savoir on va chez son médecin et on fait le test, cela coûte 60 euros

**Madame CHABAB :**

60 euros c'est cher !

**Monsieur le Maire :**

Je suis d'accord avec vous mais si vraiment on est inquiet il faut se donner les moyens. Tout le monde n'a pas les moyens. Ici l'intérêt est collectif. On en discutait encore hier avec André SOKOLELLA au forum et on est à peu près sûr que 100% des gens vont en avoir. Mais on sait aussi qu'à côté on peut diminuer, on peut accompagner les personnes dans une démarche en leur disant attention si vous contrôlez telle ou telle chose, ce n'est pas compliqué ce sont des gestes, ce sont des produits qu'il faut éliminer. Il ne faut pas dire c'est une catastrophe. C'est bien pour montrer qu'avec un accompagnement on peut y arriver. Hier il y avait aussi un pédiatre de la maternité Jeanne de Flandre de Lille qui suit les 1 000 premiers jours de la vie d'un enfant, de la conception jusqu'à 2,5 ans. Il fait une étude de la naissance jusqu'à 2,5 ans car c'est là que cela se joue. Si vous sauvegardez l'enfant pendant les 1 000 premiers jours, les études prouvent aujourd'hui qu'il vieillira beaucoup mieux et qu'il sera moins susceptible d'avoir des cancers. Il y a vraiment des actions qui sont engagées partout. C'est compliqué parce que dans les hôpitaux les poches plastiques pour les transfusions sont pleines de cochonneries et qu'il faut les changer par des bouteilles en verre. De ce fait c'est plus lourd et il n'y a pas les systèmes de distribution derrière. Les couveuses où l'on met les prématurés sont également en plastique, elles sont nettoyées avec des solvants et donc le bébé est intoxiqué. C'est partout et donc c'est un boulot énorme. Mais c'est la période de la vie la plus importante si on veut se préserver de plein de maladies chroniques dans l'avenir. C'est extrêmement intéressant et je pense que c'est de notre responsabilité politique de mettre ces politiques publiques en œuvre. C'est à nous au niveau local de le choisir. Cela ne descendra pas du haut, donc on peut les impulser ces politiques. Cette enquête aujourd'hui participe à cela et c'est donc l'aspect collectif qu'il faut montrer. On est tellement individualisé qu'il faut redonner un peu...

**Madame CHABAB :**

Je suis tout à fait d'accord, moi la première, quand j'ai lu j'ai trouvé cela hyper intéressant, mais à la fin quand j'ai vu que le résultat n'était pas individuel...

**Monsieur le Maire :**

Oui mais il faut le faire quand même.

**Madame CHABAB :**

Ce n'est pas bien mais je le dis et je l'assume. Maintenant s'il faut le faire alors allons-y.

**Monsieur le Maire :**

Comme il faut 200 enfants et 200 adultes ils ne vont pas trouver.



**Madame CHABAB :**

Quand les échantillons sont donnés après il y a un délai pour faire l'analyse ?

**Monsieur le Maire :**

Oui c'est relativement long. Si on le fait en octobre, novembre on aura les résultats en février, mars. Les résultats sont quand même assez longs à obtenir. On m'annonce que l'on est à la moitié du panel des 400 personnes.

## **9. Autorisation pour vente aux enchères**

### **RAPPORTEUR : Olivier Berthe**

La commune est propriétaire de nombreux objets ou matériels vétustes et remplacés, non affectés à un usage public. La commune met au rebut ces matériels divers et variés, dans un souci de recherche de recettes supplémentaires et afin d'assurer une vente en toute transparence, la commune souhaite rendre accessible à tous, les ventes de la collectivité par le biais de la vente aux enchères sur un site dédié.

Cette démarche revêt plusieurs avantages :

- céder, en toute transparence, des objets parfois encombrants dont les services n'ont plus l'utilité,
- créer de nouvelles recettes avec un patrimoine immobilisé et vétuste,
- poursuivre la démarche de développement durable en réduisant les rebuts et en offrant une deuxième vie à du matériel inutilisé mais encore en état de marche,
- optimiser les surfaces et/ou volumes de stockages,
- instaurer un nouveau vecteur de communication avec les habitants.

Il existe donc la possibilité de céder ces matériels par l'intermédiaire d'un site internet de vente aux enchères, spécialisé pour le matériel des collectivités territoriales.

Il convient de préciser que l'offre est ouverte à tous, les prix de départ des articles sont fixés par la commune et dépendent principalement du prix d'achat, de la décote, et de l'état. Le meilleur enchérisseur recevra un courriel lui précisant les modalités de paiement et de retrait du matériel acheté qui est à la charge de l'acheteur.

Le matériel réformé est susceptible de porter notamment sur les familles suivantes :

- matériel des espaces verts
- matériel de cuisine
- matériels informatiques
- mobilier (administratif, scolaire)
- outillage
- véhicules....

Le matériel sera retiré sur place par l'acquéreur et sera vendu en l'état.

Après renseignements pris sur les différentes plateformes d'enchères en ligne, il est préconisé de retenir la plateforme de vente aux enchères « WEB ENCHERES » de la société SAS Bewick située à Brest.

Le contrat proposé par la société prévoit un droit d'abonnement de 1 200 euro HT pour un an. L'adhésion est valable pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction sans que la durée totale ne puisse excéder 4 ans. La société ne prend aucune commission au moment des ventes.

La société assure une personnalisation de la vitrine (mise en page...) ainsi que les démarches administratives (déclaration CNIL, dépôt du nom de domaine...).

Oui ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE :** Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en place une procédure de vente aux enchères par internet pour du matériel et objets réformés.

**AUTORISE :** Monsieur le Maire à signer le contrat avec WEB ENCHERES, pour une durée d'un an renouvelée par reconduction tacite sans que la durée totale ne puisse excéder 4 ans.

**CHARGE :** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<b>VOTE</b>	
<b>Pour</b>	<b>30</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

**Monsieur le Maire :**

Je dois juste ajouter que je tiens à ce que l'on continue cette démarche de solidarité que l'on a mis en place il y a plusieurs années. En effet, lorsque l'on a du matériel, par exemple du mobilier scolaire que l'on change, on propose l'ancien d'abord aux petites communes du coin car souvent elles n'ont pas forcément les moyens de s'en acheter. C'est une habitude que l'on a depuis des années et l'on continuera cela et ce que l'on n'aura pas donné on le mettra sur le site d'enchères

**Madame CHABAB :**

On n'avait pas déjà un site web ? On faisait quoi du matériel ?

**Monsieur le Maire :**

Il est stocké et il encombre les locaux. Parfois il était repris lorsque l'on achetait du matériel neuf. C'est du petit matériel donc il n'y a pas d'évaluation des domaines.

**Madame CHABAB :**

Dans la collectivité où je travaille cela existe depuis longtemps c'est pour cela que je pensais que cela existait.

**Monsieur le Maire :**

Et non on a un peu de retard sur ce sujet.

## **B. PROGRAMMATION**

### **1. Etude sociale et urbaine NPNRU – Ilot des Peintres**

**RAPPORTEUR : Damien CAREME**

Le règlement général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) relatif au nouveau programme national de renouvellement urbain a été approuvé par arrêté ministériel du 7 août 2015.

Le protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain Dunkerque Grand littoral prévoit la réalisation d'une étude urbaine à visée pré-opérationnelle sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville, qui n'ont jusque-là pas fait l'objet de projet de rénovation urbaine. Sur le territoire de la ville de Grande-Synthe, cela concerne la partie nord de L'ilot des Peintres.

Cette étude, confiée à un prestataire, doit permettre d'aboutir à un projet de renouvellement urbain opérationnel. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Coût. HT	Maître d'ouvrage Ville de Grande-Synthe	Régions Hauts de France	ANRU
254 682,5€	45.03%	114 682,5€	15.7% 40 000€ 39.27% 100 000€

Oui ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE :** Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions prévues au plan de financement ainsi que tout autre financement extérieur.

**AUTORISE :** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier et d'imputer les recettes aux chapitre et article correspondants du budget communal.

**VOTE**  
**Pour** 30  
**Contre** 0  
**Abstention** 0

**Monsieur le Maire :**

Des questions ?

**Madame CHABAB :**

C'est la continuité de la rénovation donc c'est l'ANRU 2, l'ANRU 3 ?

**Monsieur le Maire :**

C'est l'ANRU 2 il n'y a pas encore de 3.

**Madame CHABAB :**

Domage. Il y a un moment cela avait été mis en stand by. On ne savait pas trop si cela allait être relancé donc c'est pour cela que je pensais que l'on était passé au 3. Et pour le Courghain ?

**Monsieur le Maire :**

Pour le Courghain il ne reste plus que des logements qui vont être implantés du côté du watergang, derrière l'école Freinet. Là où l'on a abattu les derniers Renaudie derrière la boulangerie, c'est hors ANRU et ce coin là n'a jamais fait partie de l'ANRU.

**Madame CHABAB :**

Quant on a fait l'inauguration de la maison de quartier ou de la place Abbé Pierre, on avait interpellé des personnes par rapport aux bâtiments qui restaient et qui faisaient un peu tâche dans le quartier, il y avait une ouverture qui je pense s'est refermée aussitôt.

**Monsieur le Maire :**

Oui parce qu'il n'y avait plus d'argent. Ils nous ont demandé de faire une étude, ils n'ont pas payé l'étude. On n'avait pas d'autre choix que de démolir, car c'était 99 000 euros de rénovation par appartement et à ce prix là il n'y a aucun bailleur qui se lance. Ils nous ont donc autorisés à abattre, mais ils nous ont dit qu'ils n'avaient plus d'argent pour nous aider. Donc ce n'est plus dans le programme ANRU. Partenord a acheté du patrimoine à ICF le bailleur de la SNCF, les Mis qui sont en bas avec le parking silo. Quand j'avais rencontré Partenord à l'époque, il y avait un projet de démolition d'une partie donc du côté du parking en silo et donc quand on aura récupéré toute cette place libre, on aura un autre projet qui viendra se mettre sur le côté de la place. On s'est posé la question de savoir si on n'allait pas faire des jardins partagés car comme il y a beaucoup de collectifs autour cela pourrait être intéressant pour les personnes qui habitent dans ces logements là. Sinon ce qui est rentré dans l'ANRU c'est ce qui est le long des berges derrière l'école Freinet. Là il va y avoir des opérations puisqu'il y a un prestataire, un promoteur qui doit encore nous présenter des plans. D'ailleurs je les avais présentés aux vœux mais il y a encore eu des adaptations.

## 2. Dotation Politique de la ville 2017

**RAPPORTEUR : Benoit CUVILLIER**

Il est rappelé à l'assemblée que la loi de finances 2015 a transformé la Dotation de Développement Urbain (DDU) en Dotation Politique de la Ville (DPV) tout en maintenant les mêmes critères d'éligibilité. Les dispositions générales sont reconduites pour l'année 2017.

Cette dotation complète, par un soutien renforcé aux quartiers en géographie prioritaire, la logique de péréquation poursuivie dans le cadre de la dotation de solidarité urbaine.

C'est à ce titre que la ville de Grande-Synthe sollicite un cofinancement pour les projets suivants :

- Une maison des associations au service des habitants
  - Subvention en fonctionnement : 13 352 euros
  - Subvention en investissement : 105 120 euros
- Une action de prévention spécialisée en direction des jeunes du quartier du moulin pour un montant de 17 225 euros (subvention de fonctionnement).

En complément des actions de la ville de Grande-Synthe, la maison de l'initiative a déposé deux demandes de subvention pour les projets suivants :

- projet Compétence emploi formation pour un montant de subvention de 24 349 euros
- projet Bonus Jeunes pour un montant de subvention de 23 000 euros

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

EMET : un avis favorable à la programmation 2017 de la Dotation Politique de la Ville.

AUTORISE : Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions susceptibles d'être obtenues.

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

<b><i>VOTE</i></b>	
<b><i>Pour</i></b>	<b><i>30</i></b>
<b><i>Contre</i></b>	<b><i>0</i></b>
<b><i>Abstention</i></b>	<b><i>0</i></b>

### **Monsieur le Maire :**

Pour que vous ayez l'information complète je vous donne les chiffres. Cette année cela représente 183 000 euros, en 2016 c'était 236 000 euros, en 2015 347 000 euros, en 2014 653 000 euros donc c'est en constante diminution. Il y avait eu une grosse augmentation entre 2013 et 2014 mais depuis 2014 les crédits baissent. On le voit de 653 000 à 183 000 euros c'est énorme.

### **Madame CHABAB :**

C'est pour cela qu'il y a si peu d'actions ?

### **Monsieur le Maire :**

Oui.

### **Madame CHABAB :**

Donc là il y a des choix. Le projet Bonus Jeunes c'est le Bonus Ville renommé pour qu'il puisse être reconduit ?

### **Monsieur le Maire :**

Oui.

**Madame CHABAB :**

Vous croyez que Bonus Jeunes cela va passer parce que je l'ai déjà fait ce coup là !

**Monsieur le Maire :**

On a de plus en plus de mal donc on ne sait pas mais on essaie.

**Madame CHABAB :**

Normalement c'est censé rentrer dans le droit commun...

**Monsieur le Maire :**

Sauf que le droit commun se fait de plus en plus maigre.

**Madame CHABAB :**

Exactement. C'est bien joué mais je me dis que Bonus Jeunes il aurait fallu changer le mot bonus.

**Monsieur le Maire :**

Ils n'auront peut-être pas le même regard acéré que vous et donc cela va peut-être passer.

## **C. URBANISME – AFFAIRES FONCIERES ET IMMOBILIERES**

### **1. Vente terrains à Partenord Habitat – Ilot des Peintres – Ilot 2 B**

**RAPPORTEUR : Jean-Christophe PLAQUET**

Dans le cadre de l'aménagement de l'îlot des Peintres, opération ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), il est nécessaire de vendre à Partenord Habitat, aménageur de cette zone, les parcelles ci-dessous :

- Parcelle cadastrée section BA n°703 pour 206 m<sup>2</sup>, située rue Séraphine Louis
- Parcelle cadastrée section BA n°704 pour 239 m<sup>2</sup>, située rue Séraphine Louis
- Parcelle cadastrée section BA n°705 pour 240 m<sup>2</sup>, située rue Séraphine Louis
- Parcelle cadastrée section BA n°706 pour 240 m<sup>2</sup>, située rue Séraphine Louis
- Parcelle cadastrée section BA n°707 pour 230 m<sup>2</sup>, située rue Séraphine Louis
- Parcelle cadastrée section BA n°708 pour 1 180 m<sup>2</sup>, située rue Marie Laurencin

Soit un total de 2 335 m<sup>2</sup>.

Le prix de vente, fixé par le service des domaines, est de 17 euros le mètre carré, soit un prix de vente total de 39 695 euros.

Partenord Habitat a à sa charge les frais de géomètre et frais d'acte notarié.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE :** de vendre à Partenord Habitat les parcelles précitées au prix de 17 euros le mètre carré.

**AUTORISE :** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier et l'acte à intervenir et tous les actes complémentaires ou actes rectificatifs qui s'avèreraient nécessaires et de charger l'étude de Maître BARAS, Notaire à Bourbourg, de la rédaction de l'acte de vente.

<b><i>VOTE</i></b>	
<b><i>Pour</i></b>	<b><i>30</i></b>
<b><i>Contre</i></b>	<b><i>0</i></b>
<b><i>Abstention</i></b>	<b><i>0</i></b>

**Monsieur le Maire :**

En fait ce sont les parcelles sur lesquelles il y a eu les maisons en accession. C'est une régularisation du foncier pour que Partenord puisse vendre ces opérations.

**Madame CHABAB :**

C'était déjà à Partenord ?

**Monsieur le Maire :**

Oui mais les nouvelles maisons derrière l'Ilot des Peintres comme elles vont être vendues ils ont donc regardé les parcelles et ils se sont rendus compte qu'il y avait quelques parcelles qui traînaient donc on leur vend au prix qui est fixé par l'ANRU à 17 euros le m<sup>2</sup> pour qu'ils puissent régulariser les actes.

**Madame CHABAB :**

17 euros le m<sup>2</sup> c'est faible comme c'est fixé par les domaines...

**Monsieur le Maire :**

Oui mais si on veut que cela se fasse, même si eux préféreraient que cela soit gratuit.

## **D. CONTRATS -MARCHES**

### **1. Etat récapitulatif des marchés lancés en procédure adaptée depuis le 19 juin 2017**

**RAPPORTEUR : Olivier BERTHE**

Dans le cadre de l'article L2122-22 alinéa 4 du code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) modifié en application de l'article 10 de la loi n°2009-179 du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics; Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a reçu délégation lors de la séance du Conseil Municipal du 9 avril 2014 afin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire dresse donc l'état récapitulatif des marchés et avenants conclus en procédure adaptée à compter du 19 juin 2017.

Le Conseil Municipal,

**PREND ACTE** de la liste des marchés publics attribués par la ville de Grande-Synthe depuis le 19 juin 2017.

## **E. AFFAIRES EDUCATIVES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

### **1. Fonds d'aide exceptionnelle aux associations**

**RAPPORTEUR : Dany WALLYN**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'un crédit de **80 000 euros** est ouvert au titre du « Fonds d'Aide Exceptionnel aux associations », au Budget Primitif 2017.

Les subventions accordées au titre de fonds permettent d'apporter un soutien exceptionnel aux associations pour leur fonctionnement, pour l'organisation de manifestations et pour la réalisation de projets spécifiques. Pour ces deux derniers cas, une convention est signée entre la ville et l'association concernée afin de garantir la bonne utilisation de l'argent public.

Oui ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

**ACCEPTE** la proposition.

**IMPUTE** les dépenses à l'article 6574 du Budget Primitif.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

<b>VOTE</b>	
<b>Pour</b>	<b>28</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>2 (S. Chabab, A. Roucou)</b>

**Monsieur le Maire :**

Madame BENALLA ?

**Madame BENALLA :**

Une simple question car je n'ai pas pu assister à la réunion de préparation du conseil municipal. Concernant l'association Ville et Banlieue est-ce que l'on sait la raison de cette demande de subvention exceptionnelle ?

**Monsieur le Maire :**

Oui c'est une association nationale que j'ai présidé et dont je suis président d'honneur et c'est le maire de la Seyne sur Mer, Marc VUILLEMOT, qui la préside aujourd'hui. L'association connaît des difficultés de trésorerie car il y a de moins en moins de villes qui adhèrent à l'association donc malheureusement on s'est engagé dans un plan de licenciement du personnel et pour faire face à ces dépenses là, c'est une subvention exceptionnelle. Toutes les villes adhérentes font cet effort d'aider l'association pour pouvoir régler correctement la situation.

**Madame BENALLA :**

C'est une situation due aux décisions politiques ?

**Monsieur le Maire :**

Cela fait quelques années que l'on perd des adhérents parce que la politique de la ville aujourd'hui ne dépend plus forcément des communes car elle a été remise à l'échelle de l'intercommunalité. De ce fait de moins en moins d'élus trouvent la pertinence d'être dans une association d'élus qui défendaient un certain nombre d'actions parce que c'était passé à l'intercommunalité. Donc on a, depuis un certain nombre d'années, des communes qui ont quitté l'association. Il y a eu des changements dans certaines villes comme à Mantes la Jolie où l'on est passé à l'extrême droite, même si dans l'association on a des gens de droite on ne prend pas l'extrême droite. C'est la vie d'une association d'élus et ce n'est pas facile. Il y a eu à un certain moment un regroupement pour faire des économies d'échelle avec toutes les associations d'élus et ville et banlieue était dedans. Et je pense qu'un certain nombre d'associations de grandes villes qui ont toujours bataillé contre les villes de banlieue qui ont trop touché d'argent à leur détriment, alors ce sont des conséquences de ces stratégies. Ce n'est pas le montant de l'abonnement qui a empêché les villes de s'abonner car ce ne sont pas de gros montants. On n'a pas d'autre subvention que les cotisations. La ville est adhérente à cette association depuis longtemps et c'est elle qui s'occupe des DPV, des contrats de ville, de l'ANRU. La dotation de solidarité urbaine, c'est une bagarre tous les ans pour qu'on nous ne retire pas de l'argent et c'est le lobby de cette association qui a permis de nous apporter les moyens dont on dispose aujourd'hui. Elle a un rôle fondamental pour nous.

**Madame BENALLA :**

Ma question n'était pas anodine.

**Monsieur le Maire :**

C'est pour cela qu'il y a de grosses manifestations comme celle de lundi, les états généraux de la Politique de la Ville à Grigny car il faut que l'on aille plus loin.

**Madame CHABAB :**

Donc il y avait beaucoup d'élus qui y siégeaient et qui cotisaient à cette association? Aujourd'hui il y a combien d'adhérents ?

**Monsieur le Maire :**

Ces derniers temps il y avait environ 120 communes, ce qui est intéressant c'est qu'il n'y a pas que la région parisienne. Aujourd'hui il reste 60 communes. On a fait de la relance mais cela ne fonctionne pas, on a essayé d'en reconquérir d'autres mais cela ne marche pas parce qu'elles ont toutes leur nez dans le guidon, parce qu'elles se battent toutes pour garder leurs acquis. Mais on va continuer ce combat parce qu'il est pour nous extrêmement important et surtout cela nous permet d'être de temps en temps je ne vais pas dire écouté mais entendu par les différents ministres et jusqu'à maintenant cela fonctionnait. Maintenant il n'y a plus de ministre de la ville il y a un ministre de la cohésion des territoires avec Jacques Mézard qui est un sénateur du rural et comme la politique de la ville c'est spécifique. C'est donc un abandon d'un certain nombre de territoires. On peut parler d'abandon du territoire rural mais ce n'est pas le même niveau que les territoires urbains.

**Madame CHABAB :**

Avoir mis un sénateur rural à la politique de la ville cela n'est pas anodin c'est purement stratégique et on voit où cela mène.

**Monsieur le Maire :**

On n'est plus dans la politique de la ville. Cela fait des années que l'on réclame un vice premier ministre qui s'occupe de ces problèmes qui sont récurrents depuis 1982 et même avant cela. Il y a des choses qui se corrigent mais à chaque fois c'est une bagarre, c'est tout le temps une bagarre pour obtenir des moyens, pour mener les politiques publiques. Il y aura une bonne nouvelle tout à l'heure on va nous prendre moins que ce que l'on pensait mais on nous en prend quand même. On nous donne d'un côté 4 700 000 euros de DSU mais on nous reprend 1 million de DGF. Au sein de Ville et Banlieue on se bat pour la DSU, on s'est battu pour préserver notre DGF en disant vous reconnaissez que l'on est pauvre et vous nous donnez de l'argent mais à côté vous nous retirez ce qui participe à notre richesse avec la DGF en fait c'est un dialogue de sourd.

**Madame CHABAB :**

Ce sont des mécanismes purement budgétaires de Bercy il n'y a pas de cohérence, de réflexion...

**Monsieur le Maire :**

Vous voyez quand ils annoncent la fin de la politique de la ville puis quand cela râle il la remet 6 mois après.

**Madame CHABAB :**

Je pensais que pour les CAE cela allait faire la même chose. Tous les maires qui se sont mobilisés notamment pour les écoles, pour les ATSEM je me suis dit ce n'est pas possible il va faire marche arrière

**Monsieur le Maire :**

Pour l'instant cela tient mais combien de temps cela va tenir ?

## **2. Autorisation de signature de la convention LEA (loisirs équitables et accessibles)**

### **RAPPORTEUR : Sabrina KHELLAF**

La Commune de Grande-Synthe a signé une convention partenariale LEA avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord afin de bénéficier des financements liés à favoriser l'accueil des familles aux loisirs équitables et accessibles.

Cette convention arrive à échéance au 31 décembre 2017 et doit être renouvelée avec la CAF du Nord.



Afin de renouveler celle-ci, il est demandé à la municipalité une autorisation de signature des conventions et tous documents s'y référant.

Cette nouvelle convention sera conclue pour une période de quatre ans du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2021.

La commune s'engage à appliquer le barème départemental durant toute la durée de sa convention de financement sur l'ensemble des périodes extrascolaires et périscolaires de fonctionnement et pour l'ensemble de ses équipements.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord, la convention LEA et tous les documents s'y référant.

<b>VOTE</b>	
<i>Pour</i>	<b>30</b>
<i>Contre</i>	<b>0</b>
<i>Abstention</i>	<b>0</b>

### **3. Demande de fonds de concours à la Communauté Urbaine de Dunkerque pour le fonctionnement des écoles – ateliers linguistiques**

**RAPPORTEUR : Sabrina KHELLAF**

Afin de donner aux enfants du territoire les meilleures chances pour l'avenir, la Communauté Urbaine de Dunkerque a décidé, par délibération en date du 15 octobre 2015, de développer l'apprentissage de l'anglais et du néerlandais sur le périmètre communautaire, en proposant à ses communes membres des ateliers linguistiques pour les enfants pouvant s'intégrer sur les temps scolaires.

Une expérimentation a ainsi été lancée pour l'année 2015-2016 pour les communes de Dunkerque, Coudekerque-Branche, et Bray Dunes.

Cette expérimentation a été élargie pour l'année 2016-2017 à toutes les communes du périmètre communautaire, qui en font la demande, pour les enfants de niveau grande section maternelle ainsi que les niveaux CE2, CM1, CM2 (via la Maison de quartier), et celle-ci est reconduite pour l'année 2017-2018.

Dans le dispositif mis en œuvre, les communes recrutent les intervenants pour les grandes sections maternelles et organisent les ateliers, ou font appel à la maison de l'Europe pour les autres niveaux. La Communauté Urbaine de Dunkerque prend en charge le coût des intervenants dans la limite de 35,00 euros/ heure, gère le vivier des intervenants et fournit une mallette pédagogique pour les animations avec les enfants de niveau grande section maternelle.

Sur le plan juridique, la Communauté Urbaine de Dunkerque intervient dans le cadre par l'octroi d'un fonds de concours pour le fonctionnement des ateliers linguistiques sur les temps NAP, dont le montant correspond au nombre d'heures d'intervention supporté par la commune.

Conformément à l'article L 5215-26 du code général des collectivités territoriales, il convient par conséquent de solliciter, par la présente délibération, un fonds de concours d'un montant de 9 827,76 euros.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**SOLLICITE** à la Communauté Urbaine de Dunkerque l'octroi d'un fonds de concours d'un montant de 9 827,76 euros au titre des ateliers linguistiques.

<b>VOTE</b>	
<i>Pour</i>	<b>30</b>
<i>Contre</i>	<b>0</b>
<i>Abstention</i>	<b>0</b>

**Monsieur le Maire :**

Des questions ?

**Madame CHABAB :**

Est-ce que cette initiative, la Communauté Urbaine songe l'élargir sur l'extra scolaire par exemple le mercredi après-midi ou le samedi après-midi ?

**Monsieur le Maire :**

On peut lui demander de l'envisager. Il faut donc faire remonter la demande à la Communauté Urbaine.

**Madame KHELLAF :**

On donne des cours de langues aux enfants dès la maternelle, pendant les petits parcours et les grands parcours je pense que le mercredi on peut faire autre chose.

**Madame CHABAB :**

Oui je comprends bien, moi je pensais aux plus grands pas aux sections de maternelle. Pour les CM1 CM2 qui ont un niveau très faible de faire de manière plus ludique, dans une maison de quartier, tu vois ce que je veux dire ?

**Madame BENALLA:**

Je vais me permettre de prendre la parole car l'enseignement des langues vivantes existent déjà au sein de l'école sur des temps d'apprentissage, elles sont déjà en place depuis un certain nombre d'années donc j'étais déjà intervenue sur cette délibération en assistant sur le fait qu'il faille plutôt privilégier des langues qui ne sont pas forcément parlées sur le territoire parce que l'anglais est déjà enseigné d'une manière autoritaire puisque, malheureusement, cela a fait disparaître des postes de professeur d'allemand, puisque les parents ne réclamant pas l'enseignement de l'allemand au sein des écoles élémentaires, l'effet direct dans le secondaire c'est que les professeurs d'allemand n'ont plus de classe et cela est dramatique. Il faut donc faire très attention avec ce type d'initiative si on ne veut pas détricoter un système éducatif qui est déjà très mal en point.

**Monsieur le Maire :**

Je veux juste ajouter que ce dispositif a été créé après les états généraux de l'emploi local car on sait qu'il y a de l'emploi à fournir en Flandre, mais il faut aussi parler anglais ainsi que le néerlandais. L'anglais est indispensable et c'est donc pour essayer de favoriser cette insertion professionnelle que les choix de ces langues a été fait. Mais moi je suis aussi très content qu'il y ait du chinois à l'école Jacques Brel, au collège du Moulin et au lycée du Noorderover. C'est un plus dans nos quartiers. Dans la politique de la ville, dire que des enfants du primaire apprennent le chinois c'est super.

**Madame CHABAB :**

C'est juste le constat de l'OCDE qui dit que le niveau en langue des petits Français est vraiment catastrophique. En anglais nous sommes loin des autres pays. Je sais que tu es enseignante Nathalie mais c'est un constat et c'est pour cela que je parlais de la faire de manière ludique à Madame KHELLAF. Peut-être que de manière ludique ils seront plus ouverts. C'est peut-être culturel, c'est peut-être parce que notre langue est tellement complexe que d'apprendre l'anglais qui est une langue facile cela génère des difficultés. Je ne comprends pas pourquoi les français sont si faibles en anglais donc c'était juste une suggestion d'apprendre l'anglais autrement et de manière ludique.

**Madame BENALLA:**

Les enquêtes de l'OCDE ne sont pas toujours pertinentes et ont tendance justement à prouver, à essayer de tenter de prouver que le système éducation nationale n'est pas bon et qu'il faudrait rentrer très vite dans une privatisation de ce système, donc je reste très réservée quant aux résultats des enquêtes de l'OCDE.

#### 4. Adhésion à l'association « la ligue de l'enseignement » dans le cadre du Projet Educatif Global

**RAPPORTEUR : Sabrina KHELLAF**

Il convient de rappeler que par délibération du 25 juin 2013 la ville a mis en place la réforme des rythmes scolaires et a mis en place le Projet Éducatif Global depuis le 14 Octobre 2015.

La politique de réussite éducative développée, s'appuie sur un véritable « partenariat » entre la ville de Grande-Synthe, les partenaires institutionnels et les acteurs associatifs.

La ville souhaite continuer à développer le PEG dans les prochaines années en s'appuyant sur un réseau de partenaires. Pour ce faire, la collectivité souhaite adhérer à l'association « la ligue de l'Enseignement » (coordination départementale basée à Lille, rue Alphonse Mercier).

L'adhésion de la collectivité à cette association nationale d'Éducation Populaire va lui permettre de bénéficier de plusieurs actions précises qui s'inscrivent pleinement dans les orientations stratégiques du PEG :

- Formation des animateurs aux ateliers numériques.
- Mettre en place des services civiques autour du numérique et de la lecture.

Une convention sera alors signée entre l'association « La Ligue de l'Enseignement » et la ville de Grande-Synthe qui déterminera les modalités pratiques du partenariat avec cette association.

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE D'ADHERER** à la « la ligue de l'Enseignement ».

**DECIDE DE S'ACQUITTER** de la cotisation annuelle de 93 euros

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif au partenariat avec cette association de « la ligue de l'Enseignement ».

<b><i>VOTE</i></b>	
<b><i>Pour</i></b>	<b><i>30</i></b>
<b><i>Contre</i></b>	<b><i>0</i></b>
<b><i>Abstention</i></b>	<b><i>0</i></b>

**Monsieur le Maire :**

Des questions ?

**Madame CHABAB :**

Dès qu'il s'agit de l'éducation populaire au sens propre du terme ce sont de petites cotisations. On sent que derrière il n'y a pas de business.

**Monsieur le Maire :**

S'ils avaient proposé 930 euros ils auraient pris aussi. Il est vrai que l'on pourrait faire des dons à ce genre d'outil d'éducation populaire qui a du mal à survivre.

#### 5. Subventions accordées aux coopératives scolaires pour l'année 2017/2018

**RAPPORTEUR : Sabrina KHELLAF**

Il est proposé à l'Assemblée le versement d'une subvention de 25,00 euros par enfant accordée aux coopératives scolaires des écoles maternelles et élémentaires publiques et privées pour l'achat de fournitures pédagogiques, pour le financement des transports et assurer le bon fonctionnement des activités sportives. Il est également proposé le versement d'une subvention de 3,50 € par enfant pour l'achat de cartouches d'encre pour les imprimantes mises à la disposition des écoles publiques uniquement.

Il est donc proposé le versement d'une subvention de **28,50 euros** par enfant pour les écoles publiques et d'une subvention de **25,00 euros** par enfant pour les écoles privées, le coût des fournitures informatiques étant intégré dans le calcul de la participation aux frais de fonctionnement versée à l'Association école et famille René BONPAIN.

Il propose également le versement d'une subvention de **55,90 euros** pour chaque école et pour le service de santé scolaire pour pallier à la suppression de la franchise postale.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** : l'attribution de subventions aux coopératives scolaires selon les modalités précédemment définies et le versement d'une subvention pour pallier à la suppression de la franchise postale.

**IMPUTE** : la dépense sur le crédit de 74 000 ,00 euros prévu au budget primitif 2017 en « provision coopératives scolaires et franchise postale » auquel s'ajoute un crédit de 12 000,00 euros ouvert ce jour par décision modificative.

<b>VOTE</b>	
<i>Pour</i>	<b>30</b>
<i>Contre</i>	<b>0</b>
<i>Abstention</i>	<b>0</b>

**Monsieur le Maire :**

Des questions ?

**Madame CHABAB :**

On augmente la coopérative parce qu'on ne prend plus en charge les dépenses des cartouches...

**Madame KHELLAF :**

Non la délibération pour les cartouches a déjà été modifiée l'année dernière. Par contre nous n'avions pas fait d'augmentation de la coopérative depuis 2012, donc on a décidé d'être encore généreux à Grande-Synthe.

**Madame CHABAB :**

Elle avait déjà été augmentée l'année dernière ?

**Madame KHELLAF :**

Non. Il y avait juste eu une modification pour les cartouches car cela amputait vraiment le budget de la coopérative.

**Monsieur le Maire :**

On était à 20 euros depuis 2012 plus 3.50 euros de fourniture informatique. Donc là on vous propose de l'augmenter de 5 euros car entre 2012 et 2017 les prix ont augmenté.

**Madame CHABAB :**

Je pensais que c'était dans le cadre d'une espèce de mutualisation avec le service informatique de la CUD donc cela n'a rien à voir ?

**Monsieur le Maire :**

Non.

**Madame CHABAB :**

Donc c'est une franche augmentation

**Monsieur le Maire :**

Oui.

## 6. Conventions P.S.U. et P.S.O. avec la CAF

**RAPPORTEUR : Sabrina KHELLAF**

Il est rappelé à l'Assemblée que la Commune de Grande-Synthe a signé des conventions partenariales avec la Caisse d'Allocations Familiales de Dunkerque afin de bénéficier des financements liés à la Prestation de Service Ordinaire. (P.S.O) et à la Prestation de Service Unique (P.S.U).

Ces conventions arrivent à échéance au 31 décembre 2017 et doivent être renouvelées avec la CAF du Nord.

Afin de renouveler celles-ci, il est demandé à la municipalité une autorisation de signature des conventions et tout document s'y référant et une autorisation de gestion des équipements et activités.

Ces nouvelles conventions sont conclues pour une période de quatre ans maximum (soit du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2021). Toutefois la C.A.F, compte tenu de différents critères, peut diminuer la durée de la période.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** : Monsieur le Maire à signer à signer les conventions et tout document y faisant référence et à gérer l'ensemble des équipements, les accueils collectifs de mineurs (A.C.M.) et les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE).

<b><i>VOTE</i></b>	
<b><i>Pour</i></b>	<b>30</b>
<b><i>Contre</i></b>	<b>0</b>
<b><i>Abstention</i></b>	<b>0</b>

### **Monsieur le Maire :**

Dans les moins de tout à l'heure on aurait pu mettre aussi les moins de participation de la CAF à toutes les actions des villes parce que dans le cadre de la convention CNAF- Etat, l'Etat baisse les dotations de la CNAF.

## ***F. FINANCES***

### **1. Décision modificative de crédits n°2 - Budget principal – Exercice 2017**

**RAPPORTEUR : Martial BEYAERT**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que certains crédits ouverts au Budget Primitif 2017 doivent être modifiés de la façon suivante :

Monsieur le Maire propose des rectifications de crédits en dépenses et en recettes suivant le document budgétaire annexé.

- Section Investissement : - 128 487.24 euros
- Section Fonctionnement 317 804 euros

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**EMET** : un avis favorable à la proposition ci-dessous.

## INVESTISSEMENT

<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<b><u>Chap 23</u></b> : Immobilisations en cours	<b><u>Chap 040</u></b> : Opérations d'ordre de transfert entre sections
- 198 487.24	358 638.76
<b><u>Chap 204</u></b> : Subventions d'équipement versées	<b><u>Chap 13</u></b> : subventions d'investissement reçues
70 000	- 487 126
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>TOTAL</u></b>
- 128 487.24	- 128 487.24

## FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<b><u>Chap 065</u></b> : Autres charges de gestion courante :	<b><u>Chap 73</u></b> : Impôts et Taxes
12 000	110 529
<b><u>Chap 014</u></b> : atténuation de produits	<b><u>Chap 74</u></b> : Dotations et participations
-192 000	-262 412
<b><u>Chap 042</u></b> : Opérations d'ordre de transfert entre sections	<b><u>Chap 77</u></b> : produits exceptionnels
358 638.76	469 687
<b><u>TOTAL</u></b> 317 804	<b><u>TOTAL</u></b> : 317 804

**VOTE**  
**Pour** 30  
**Contre** 0  
**Abstention** 0

### **Monsieur le Maire :**

La décision modificative que je vous propose ce soir s'équilibre en dépenses et recettes à :

- **+ 317 804 euros** en section de **fonctionnement**
- **- 128 487.24 euros** en section d'**investissement**

En dépenses de fonctionnement des crédits complémentaires sont ouverts aux comptes suivants : chapitre 011, charges à caractère général à hauteur de 139 165.24 euros qui sont demandés par les services afin de faire un réajustement des besoins, notamment pour les frais de formation du personnel, des frais de maintenance, de transport, de location de matériel technique...

Au chapitre 65, c'est simplement un ajout de 12 000 euros pour les coopératives scolaires comme prévu dans la délibération passée à l'instant.

Les crédits supplémentaires inscrits à cette décision modificative en fonctionnement sont surtout liés à l'augmentation des dépenses d'ordre au chapitre 042, ce qui correspond au montant des amortissements, + 358 638.76 euros, il est à noter que cette augmentation de dépenses d'ordre en fonctionnement est contrebalancée par une augmentation du même montant en recettes d'investissement.

Ces crédits sont partiellement compensés par une diminution de 192 000 euros de la contribution au redressement des finances publiques due par la ville, c'est la bonne nouvelle que vous a annoncée Monsieur le Maire tout à l'heure en effet grâce à l'augmentation de la population recensée par l'INSEE en janvier 2016, la ville est moins contributrice que prévu.

En recettes de fonctionnement, suite aux notifications de la CUD pour le FPIC et pour une DSC exceptionnelle pour la sécurité des événements exceptionnels, nous avons reçu 60 860 euros de FPIC en plus et nous avons eu 36 125 euros de DSC exceptionnelle.

Au chapitre 77, produits exceptionnels, il faut noter un versement de notre assurance pour l'incendie du camp intervenu en avril dernier pour un montant de plus de 460 000 euros.

Concernant le chapitre 74 sur les dotations, il s'agit notamment du non versement de la DPV pour le lieu musical sur l'année 2017, car nous ne pourrions pas justifier d'ici la fin de l'année de la réalisation des travaux, cette recette sera inscrite au prochain BP.

En dépenses d'investissement, seule une ligne de crédit a fait l'objet d'une inscription complémentaire : chapitre 204 à hauteur de 70 000 euros, il s'agit d'un ajout de 50 000 euros relatif à l'aide versée pour les économies d'énergie, en effet au BP était prévue une enveloppe de 80 000 euros, or à ce jour nous avons déjà traité 90 dossiers, pour un montant de 79 000 euros, il convient donc d'ajouter des crédits pour cette opération qui permet à nos administrés de financer des installations pour leur permettre de faire des économies d'énergie.

Nous devons également ajouter 20 000 euros de crédits supplémentaires pour la subvention octroyée pour l'acquisition de vélos, en effet cette opération portée par la ville cette année est victime de son succès, et les 50 000 euros prévus ne suffiront pas, en effet, nous avons plus de 400 dossiers déposés.

Au chapitre 23, il faut noter la diminution des crédits à hauteur 198 487.24 euros, ce qui correspond à l'annulation des crédits pour la ZAC Centre Ville, crédits qui seront réinscrits au BP 2018.

En recettes d'investissement, afin de garantir la sincérité des reports, certaines prévisions de subventions ont été annulées : notamment une diminution de l'enveloppe de 450 000 euros au FIC attribuée par la CUD pour la modernisation de l'éclairage public, prévue à hauteur de 1 million d'euros au BP 2017. En effet nous ne pourrions pas justifier d'ici la fin de l'année de la totalité des travaux, il faut noter que ce solde de recette sera réinscrit au BP 2018.

Comme évoqué sur le point des dépenses de fonctionnement pour les amortissements, on retrouve des recettes d'investissement supplémentaires à hauteur de 358 638.76 euros.

### **Monsieur le Maire :**

Des questions ?

**Madame CHABAB :**

Par rapport au redressement des finances publiques, le fait d'avoir plus d'habitants c'est cela qui a généré le fait que la compensation baisse. Là c'est sur l'INSEE 2016 si jamais ce chiffre est modifié, ils ne reviennent pas sur cet exercice là ?

**Monsieur le Maire :**

Normalement non c'est une notification 2017.

**Madame CHABAB :**

A partir de 2018...

**Monsieur le Maire :**

En fait c'est un autre système qui sera utilisé à partir de 2018.

**Madame CHABAB :**

Un système plus favorable ou moins favorable ?

**Monsieur le Maire :**

Comptez sur Bercy pour que cela soit favorable pour Bercy !

**Madame CHABAB :**

C'était de l'humour mais on peut encore ajouter un moins car la liste sera longue.

**Monsieur le Maire :**

Vous savez on va faire le débat public sur le grand port maritime et moi j'ai des inquiétudes sur plein de choses. L'état avait dit qu'il ne ferait pas Seine nord et pourtant il va le faire, l'Etat avait dit qu'il ne ferait pas Bordeaux Biarritz et il va le faire et comme ils se sont engagés à faire beaucoup d'économies je ne sais pas où ils vont aller les chercher. Ils vont donc saigner de partout. Comptons sur notre Ministre de l'économie, des finances et de la fonction publique pour aller chercher un peu partout.

**Madame CHABAB :**

Bien sûr cela sera la source puisque l'on dépense de trop. Je n'aime pas trop les inscriptions complémentaires mais là pour le coup elles sont belles parce que cela veut dire que les habitants s'inscrivent dans les dispositifs qu'on leur met à disposition pour générer des économies d'énergie et pour réduire aussi les inégalités, en effet certains enfants n'ont pas de vélo car les parents n'en ont pas les moyens et je trouve que cela est vraiment une belle inscription complémentaire.

**Monsieur DA COSTA :**

J'ai justement une question sur les vélos. Vu le succès on va donc recommencer en 2018 mais les vélos électriques n'étaient pas concernés car il y avait une aide de l'état mais l'état vient d'annoncer qu'elle allait être supprimée...

**Monsieur le Maire :**

Non depuis ce matin l'Etat est en train de revenir sur cette décision. On verra cela mais si jamais l'Etat venait à supprimer l'aide nous on la mettra en place. On ne le faisait pas car l'Etat l'interdisait dans l'aide qu'il apportait. 413 dossiers ont été déposés en Mairie depuis la délibération du 30 juin, je trouve cela bien.

**Madame BENALLA :**

Si l'Etat pouvait rétro pédaler pour l'ISF on serait tous très content.

**Monsieur le Maire :**

Il y a un peu de rétro pédalage sur les yachts et les jets privés



## 2. Fonds de concours à la CUD au titre des travaux du local de stockage du cimetière

### **RAPPORTEUR : Martial BEYAERT**

En vertu de l'article L 5215-26 du CGCT, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté urbaine et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

La Communauté Urbaine de Dunkerque avait acté un accord de principe pour verser à la ville un concours financier d'un montant de 28 683 euros HT, pour les travaux du local de stockage du cimetière de Grande-Synthe.

Il y a donc lieu de régulariser cet accord par deux délibérations concordantes pour l'attribution de ce fonds de concours.

Le conseil municipal sollicite donc la Communauté Urbaine de Dunkerque pour l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 28 683 euros pour le local de stockage du cimetière.

Où il ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**SOLLICITE** : la communauté urbaine de Dunkerque pour l'octroi d'un fonds de concours d'un montant de 28 683,00 euros HT pour le local de stockage du cimetière.

**AUTORISE** : Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

<b><i>VOTE</i></b>	
<b><i>Pour</i></b>	<b><i>30</i></b>
<b><i>Contre</i></b>	<b><i>0</i></b>
<b><i>Abstention</i></b>	<b><i>0</i></b>

## IV. APPROBATION DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE 22 JUIN 2017

**Prochain conseil municipal le mardi 19 décembre 2017 à 18h00**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture cette séance à 19h15.